



Sections du PUY DE DOME

COMPTE-RENDU CHSCT du 06 Mai 2021

Le CHSCT du Puy-de-Dôme s'est tenu en distanciel.
Les délégués FO ont lu cette liminaire

Monsieur le Président,

Le CHSCT a particulièrement prouvé et prouve encore toute son importance en cette période de crise sanitaire. Nous maintenons notre opposition à la Loi de transformation de la Fonction Publique qui a acté la suppression, dès 2023, des CHSCT.

Les délégués **FO** exigent toujours le respect des mesures suivantes :

- Un nettoyage renforcé des locaux et des véhicules notamment lorsque des cas positifs sont constatés ;
- la transmission des fiches d'intervention nettoyage dans les bureaux COVID19 ;
- le maintien en ASA ou en télétravail des personnes fragiles ;
- des ASA pour les parents d'enfants pour lesquels le télétravail demeure difficile ;
- la mise à disposition de tests ;
- la dotation régulière, individuelle et collective d'équipements de protection (masques, solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes).

Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous vous demandons d'apporter la plus grande attention au mal-être des personnels qu'ils soient en télétravail ou en présentiel mais aussi aux quelques personnes vulnérables toujours placées en ASA. Ce malaise est commun à toutes les administrations économiques et financières que ce soit dans les services ou dans les établissements de formation. Madame la Médecin de Prévention l'a rappelé dans son rapport évoqué lors du CTL de mardi dernier en ce qui concerne les agents de la DGFIP du Puy-de-Dôme. Ce mal-être peut hélas pousser certains collègues à commettre des actes désespérés.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous vous demandons de rappeler aux chefs de services et aux adjoints qu'un agent en télétravail est un agent qui travaille. Les délégués **FO** ont des remontées de collègues qui ont subi des réflexions pour le moins désobligeantes.

Le télétravail, pour certains collègues, augmente les risques d'isolement. C'est pourquoi des échanges réguliers doivent être maintenus de manière à ce qu'aucun agent ne sente esseulé. Il s'agit avant tout de prévenir les détresses psychologiques.

Le matériel fourni par l'administration aux télétravailleurs doit être adapté, notamment par la mise à disposition d'un second écran, de fauteuil ou matériel ergonomique en accord avec le médecin de prévention, afin de prévenir le risque de TMS (troubles musculo-squelettiques). Mais, il ne faut pas oublier les collègues qui travaillent dans de mauvaises conditions sans matériel prescrit.

Les délégués **FO** Finances réitèrent leur demande d'indemnisation par l'administration des frais occasionnés par le télétravail.

La COVID met à mal les relations humaines et le lien social. Nos dirigeants profitent honteusement de la situation pour accélérer les réformes en attaquant régulièrement le dialogue social, d'où la réaction unanime de toutes les organisations syndicales lors du dernier CTR du 09 avril.

Monsieur le Président, nous demeurons très attaché à la politique ministérielle de santé, de sécurité et des conditions de travail et au CHSCT en tant qu'acteur de prévention.

Nous profitons également de cette déclaration liminaire pour dénoncer le remplacement annoncé d'emplois de fonctionnaires par des contractuels, ce qui, n'en doutons pas, n'améliorera pas le climat social dans notre Ministère.

Nous profitons également de cette déclaration liminaire pour dénoncer le cynisme de la ministre de la Fonction publique. Accorder 15€ brut par mois en parlant et, nous la citons « d'une réforme ambitieuse de la protection sociale complémentaire des agents publics (...) par une prise en charge (...) à hauteur de 15 € mensuel (...) soit l'équivalent de 3 points d'indice » relève de la farce. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2016, les salariés du secteur privé doivent être couverts par une complémentaire santé pour compléter les garanties de base de la sécurité sociale et cette couverture collective obligatoire doit remplir au moins cette fonction : « la participation financière de l'employeur doit être au moins égale à 50 % de la cotisation mensuelle (le reste est à charge du salarié).

Les représentants **FO** reviendront en séance sur les points à l'ordre du jour et porteront toutes leurs légitimes revendications.

FO FINANCES continuera de tout mettre en œuvre, dans l'unité la plus large possible, pour dénoncer et combattre les attaques incessantes contre notre Ministère et la DGFIP en particulier. Voilà pour quoi, **FO FINANCES** apporte tout son soutien à l'appel à la grève du 10 mai.

Réponses aux liminaires :

Monsieur le Président se dit lui aussi très attaché aux conditions de travail et reconnaît qu'il existe encore des marges de progrès.

Monsieur le Président nous indique que de plus en plus de gens sont vaccinés contre le covid mais qu'il ne faut pas en oublier les gestes barrières.

Il y aurait peut-être une semaine de dépistage dans la semaine du 14 juin. Il n'est pas prévu de campagne de vaccination au sein de la DGFIP.

Point 1 : Point étape mesures sanitaires covid

Monsieur Thiébault, ISST nous présente le rapport sur le covid et fait un point sur le service des Domaines à la DISI.

Point 2 : Examen des accidents de service et de trajet

Point 3 : Examen des fiches de signalement

Trois nouvelles fiches de signalements. Deux au SGC Clermont Métropole-Amendes et une au SIP/SIE de Thiers.

Pour ces trois fiches, l'administration a envoyé un courrier aux auteurs des faits.

Point 4 : Suivi des registres santé et sécurité au travail

DDFIP : → un signalement pour un risque amiante sur le site de la Parlette. Des dalles au sol sont dégradées. L'ISST est allé sur place et a demandé un nouveau diagnostic amiante.

→ Lors d'une alerte incendie, sur le site de Berthelot, il y a eu un problème sur un point de rassemblement. Une information va être rediffusée.

ENFIP : → Mi février les enseignants de l'ENFIP ont signalé dans le registre hygiène et sécurité les difficultés engendrées par la crise sanitaire sur leurs conditions de travail notamment sur la manière d'enseigner à distance.

Pour l'administration, le retard dans la réponse n'est pas un désintérêt mais au contraire la volonté de « bien répondre » ?! Ce sujet avait déjà été longuement abordé lors du dernier CHSCT. Toutefois certains collègues en télétravail depuis un an et plus n'ont jamais été contactés par leur hiérarchie directe !!! à part un mail

laconique qui annonce une visioconférence. De plus il est signalé que les agents en télétravail n'ont pas accès au registre depuis chez eux.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que **FO-DDFIP63** a demandé un groupe de travail sur le Télétravail ! Celui-ci aura lieu le 20 mai 2021.

Selon les dernières informations :

- La formation des inspecteurs se termine
- les agents PACTE ont commencé leur scolarité 5 par classe avec un formateur par classe.
- Une nouvelle promotion d'agents arrive à partir du 17 mai et la formation se déroulera en distanciel. La remise des portables devrait pouvoir se faire par groupe de 5 pour le respect de la jauge. Pour les agents Ultra Marins, de Corse et les agents « vulnérables », les portables seront envoyés dans les directions pour une récupération adaptée à la situation de chacun.

Point 5 : Situation des crédits et examen pour avis des propositions d'actions complémentaires en 2021

L'ensemble des propositions ont été examinées lors du GT-CHSCT le 27 avril dernier. Certaines propositions ont été discutées.

Pour les douanes, il s'agit de la transformation des toilettes en sanitaires adaptés PMR au rez-de-chaussée de la direction régionale. Pour nous ces travaux sont des travaux batimentaires et ne devraient pas être pris en charge par le CHSCT. Cependant, nous ne nous opposerons pas à la réalisation de ces travaux.

Par contre, les délégués du CHSCT ont formulé une opposition ferme et définitive à la prise en charge par le CHSCT du coût des vigiles pendant la période de déclaration IR. Le Covid ne peut pas tout justifier !

Pour les nouvelles propositions

DDFIP : achat de lampadaires à led, 2 chariots de transport

Douane : Sacs à dos à roulettes sur prescription médicale.

Point 6 : Information sur la mise à jour du guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments, par l'inspecteur santé et sécurité au travail

Cette mise à jour comporte différentes fiches :

- fiche pratique concernant la nouvelle signalétique dans les bâtiments où il y a de l'amiante.
- plan de prévention à mettre en œuvre en cas de travaux dans un bâtiment où il y a de l'amiante
- de nouvelles annexes

Toutes ces nouveautés sont là pour favoriser une bonne communication entre tous les intervenants (CT, CHSCT, OS, Administration)

Une formation sera faite pour les équipes logistiques, celle-ci devrait être faite avant l'été. les OS ne sont donc pas concernées.

Point 7 : Présentation du projet de déménagement de la brigade de surveillance de la Douane de Clermont-Ferrand à l'horizon fin 2023 dans le cadre de l'Organisation Territoriale de l'État

Le Préfet est à l'origine de ce projet et entre dans le plan de relance. Ce réaménagement semble avantageux. En effet, les locaux actuels étaient, au fil du temps, devenus trop petits et mal adaptés depuis l'arrivée de la Brigade Mobile.

Les nouveaux locaux, situés à Marmilhat, seront donc aménagés sur deux niveaux et devraient ainsi correspondre aux missions des agents. Des locaux plus grands et de grands garages seront

complétés avec un quai de déchargement direct. Ces locaux auront aussi, une cour intérieure fermée et sécurisée.

Les agents de la BSI garderont leurs titres restaurant mais auront aussi la possibilité de manger à la cantine.

Point 8 : Point d'information sur les travaux d'installation de la Paierie départementale à la direction

La plupart des lots du marché de travaux ont été attribués. Il ne reste que le lot « chauffage » qui reste à attribuer. La fin prévisible des travaux est la même. Un déménagement pourrait être envisagé avant la fin de l'année 2021.

Point 9 : Questions diverses.

Campagne IR : Très peu de nouveauté pour cette nouvelle campagne.

Quelques chiffres :

- e-contact +24 % par rapport à 2020
- accueil physique -55 % par rapport à 2019
- accueil téléphonique +5 %
- RDV physique environ 900
- Les contre-appels permettent de résoudre 50 % des demandes

Attention, ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose... Nous ne sommes qu'au début de la campagne !

Madame Moreau est allée à Berthelot mais les agents de l'accueil demandent une nouvelle visite parce qu'ils n'ont, semble t-il pas été vus.

Monsieur Sisco trouve que l'attention est quand même bien souvent sur ce même service !

Une question a été posée concernant la distribution des masques. L'administration n'a pas plus d'informations sur ce sujet mais, elle peut répondre à la demande.

Concernant les équipements pour les télétravailleurs :

→ si matériel sur prescription médicale du Médecin de Prévention, possibilité d'un achat complémentaire.

Par contre l'acheminement au domicile personnel se fera par les propres moyens de la personne concernée.

Les délégués du CHSCT:

Titulaires: Christine PEREIRA (FO-DGFIP) - Jean Marc LE FAY (FO-DGFIP)

Suppléants:

Patrice FOUCQUETEAU (FO-Douanes) Absent excusé - Hélène SEGALT (FO-INSEE).